ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection Enseignement Technique Enseignement Général
Information et orientation

Inspection Enseignement Technique Enseignement Général
Information et Orientation
ce.ien.eteg@ac-besancon.fr – 03 81 65 74 51
Bureau n° 165
Affaire suivie par :
Stéphanie LIBERT
Tél : 06 37 66 92 67
Mél : stephanie.libert@ac-besancon.fr
Séverine VANAUTRYVE IEN SBSSA
Tél : 07 86 96 75 80
Mél : severine.vanautryve@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 20 septembre 2021

Madame Stéphanie LIBERT
Madame Séverine VANAUTRUVE
Inspectrices de l'éducation nationale SBSSA

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs de
Biotechnologie, Coiffure, Esthétique Cosmétique,
Sciences et Techniques Médico-sociales.
Mesdames, Messieurs les formateurs.

s/c

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
Des LP et SEP publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA
Messieurs les directeurs des EREA

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire nouvelle nous souhaitons la bienvenue aux professeurs qui rejoignent l'académie de Besançon et renouvelons toutes nos félicitations aux lauréats de concours. Nous remercions également les professeurs qui ont accepté la mission de tuteur pédagogique.

Nous profitons de cette lettre de rentrée pour remercier l'ensemble des professeurs et conseillers école- entreprise pour leur mobilisation et investissement dans le bon déroulement des examens au printemps.

Ces deux dernières années marquées par la pandémie de Covid-19 ont obligé chacun d'entre nous à nous adapter afin de maintenir le lien entre l'élève, l'école et sa famille et ainsi garantir la qualité des apprentissages. À cette rentrée, nous nous devons de rester vigilant quant aux besoins des élèves et l'accompagnement à mettre en place afin de permettre à tous les élèves un épanouissement à l'école et une scolarité et insertion professionnelle réussies.

La première période doit permettre de dresser un état des lieux précis des points forts et des points faibles de chacun afin de pouvoir y répondre par un accompagnement individualisé dans le cadre d'un parcours de réussite. Nous vous rappelons que les tests de positionnement nationaux en français et en mathématiques pour les entrants en CAP et Bac professionnel seront organisés du 13 septembre au 1er octobre dans chaque lycée et que les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.
L'accompagnement doit être pris en charge par tous les professeurs. Nous vous encourageons donc à exploiter les résultats avec vos collègues de l'enseignement général et ainsi proposer des séances de consolidation des acquis dans le cadre de la classe ordinaire ou dans les séances d'accompagnement personnalisé.

La transformation de la voie professionnelle mise en œuvre à la rentrée 2019 se poursuit. Elle engage les élèves dans des parcours vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études. Elle valorise l'enseignement professionnel auprès des acteurs économiques, par la recherche d'une meilleure adéquation entre formation et compétences métiers attendues. Elle met l'accent sur les pratiques et le savoir-faire des équipes des

lycées professionnels en matière d'enseignements pluridisciplinaires, de travail par projet, d'adaptation des parcours et de la formation générale aux spécificités professionnelles, par l'installation de mesures pédagogiques telles que la co-intervention ou la réalisation du chef d'œuvre.
Nous vous invitons à consulter l'ensemble des ressources mises en ligne sur le site Eduscol et notamment les guides et vade-mecum pédagogiques :

https://eduscol.education.fr/cid133260/trsnformer-le-lycee-professionel.html

Nous rappelons que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé une bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre : BRIO. Accessible depuis le 5 février 2021, BRIO est conçue par et pour les professeurs des lycées professionnels afin de partager les expériences, de diffuser les idées et ressources en matière de réalisation du chef d'œuvre. Tous les professeurs ont la possibilité de l'enrichir.

1- Quelques nouveautés à cette rentrée :

- **Aménagement de l'horaire dédié à la co intervention en classe de terminale**.

https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo15/MENE2106750A.htm

Plusieurs possibilités :
- poursuivre ce qui se faisait déjà en classe de seconde et de première à savoir : co-intervention français/enseignement professionnel ou mathématiques-sciences/ enseignement professionnel ;
- organiser la co intervention avec d'autres disciplines de l'enseignement général (EMC, histoire géographie, langues vivantes, arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive) ;
- mettre en place des ateliers « philosophie » ;
- renforcer l'horaire alloué au module d'accompagnement vers une poursuite d'étude supérieure ou une insertion professionnelle.

- **Evaluation du chef d'œuvre en classe de terminale bac**
  https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo41/MENE2019530A.htm

Les grilles supports à l'évaluation du chef d'œuvre en CCF font l'objet d'un travail académique et vous seront communiquées dans les semaines à venir.

- **Le livret scolaire du lycéen**

https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm

Mise en place à la rentrée 2020-2021 pour les élèves en classe de première bac pro du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sous statut scolaire, dans un lycée public ou un lycée privé sous contrat. Il sera à renseigner cette année pour les élèves de terminale Bac. Il consigne uniquement les progrès et les acquis de l'élève. La page 2 du livret scolaire du lycéen explicite le rôle de ce livret et les attentes de l'institution. Ce livret doit « *rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève.* […] Il conjugue l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève ».

- Évaluation chiffrée :

Cette évaluation fait apparaître la progression de l'élève au cours des périodes (trimestres ou semestres) qui rythment l'année scolaire. Elle situe les résultats de l'élève par rapport à la classe ou au groupe dans lequel il a suivi l'enseignement considéré.

- Évaluation des compétences professionnelles :

L'évaluation s'effectue au regard du référentiel de chaque diplôme. Pour les « enseignements professionnels », ces évaluations sont renseignées de façon collégiale par l'équipe de professeurs intervenant dans la formation : PLP biotechnologies option santé environnement et PLP sciences et techniques médico-sociales, PLP Esthétique Cosmétique parfumerie, PLP Coiffure. L'appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève est aussi commune à l'ensemble des enseignants du domaine professionnel.
Vous trouverez sur le site académique les documents de travail concernant les diplômes et disciplines suivants :
- Bac pro ASSP option structure ;
- Bac pro ASSP option domicile ;
- Bac pro SPVL ;
- PSE.

Nous vous encourageons à utiliser ces ressources dans le suivi de l'acquisition des compétences pour les séquences pédagogiques menées sur l'année de formation.
Un travail sera conduit cette année avec les équipes pour les diplômes suivants :
- Bac pro Esthétique Cosmétique Parfumerie ;
- Bac pro Métiers de la coiffure ;
- Bac pro Hygiène propreté stérilisation.

2- Le plan académique de formation

Les actions de formation suivent les orientations nationales et les besoins disciplinaires. Les inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation sont ouvertes. Dorénavant, les personnels peuvent s'inscrire au cours de trois périodes successives :

- du 23 août au 19 septembre 2021
- du 16 octobre au 14 novembre 2021
- du 5 février au 6 mars 2022

Nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse :

http://difor.ac-besancon.fr/

Nous rappelons l'obligation de présence aux convocations de Monsieur le Recteur.

3- Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (CAPLP externe et interne) et concours de l'enseignement privé sous contrats correspondants (CAFEP-CAPLP et CAER-CAPLP) session 2022

Les épreuves des concours changent à partir de la session 2022. Elles sont précisées en annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622

Nous encourageons tous les personnels non titulaires à s'inscrire au concours de recrutement des personnels enseignants du second degré. Les inscriptions se dérouleront **à l'automne 2021**.

Calendrier - Informations et inscriptions à l'adresse suivante :

http://www.devenirenseignant.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
La division des examens et concours – bureau DEC1
ce.dec1@ac-besancon.fr

4- Activités du secteur

□ Prévention Santé Environnement et ESST

Vous retrouverez le cahier des charges pour la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (C.C.F) de l'enseignement de Prévention Santé Environnement (P.S.E) sur le site académique disciplinaire S.B.S.S.A. Dans un souci d'harmonisation des pratiques, pour des raisons d'équité, les outils d'évaluation placés en annexes sont ceux à utiliser par tous les établissements scolaires de l'académie de Besançon qui mettent en œuvre le C.C.F en P.S.E.

De plus, tous les élèves de CAP doivent bénéficier d'une formation pratique au secourisme (S.S.T) dans le cadre des apprentissages et, dans la mesure du possible, tous ceux de baccalauréat professionnel. En fonction de l'organisation de l'établissement et/ou des référentiels, le professeur en responsabilité de la P.S.E ne dispense pas nécessairement la totalité des formations S.S.T. En revanche, il renseigne les documents relatifs à l'évaluation de la pratique S.S.T, dans le cadre du C.C.F, conformément au cahier des charges, en se rapprochant du formateur ayant éventuellement assuré la formation S.S.T.
La session 2021 étant la première depuis la mise en œuvre des nouveaux programmes de PSE en CAP, une expertise des CCF (situation n°2) sera opérée au cours de l'année.
À compter de la session 2022 (arrêté du 11 juin 2021 modifiant les arrêtés relatifs à l'obtention des dispenses d'épreuves d'enseignement général), tous les candidats inscrits au certificat d'aptitude professionnelle, au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art et au brevet professionnel « sont dispensés, à leur demande, de l'unité de prévention santé environnement du certificat d'aptitude professionnelle les candidats à cet examen justifiant soit d'un certificat d'aptitude professionnelle ou du certificat d'aptitude professionnelle relevant de la formation maritime ; du certificat d'aptitude professionnelle agricole; du brevet d'études professionnelles ou

du brevet d'études professionnelles relevant de la formation maritime ; du brevet d'études professionnelles agricoles ; ou du baccalauréat professionnel.»

□ Le DE Aide-soignant (DEAS) et DE Auxiliaire de puériculture (DEAP)

Nouveau référentiel de formation du DEAS :

JORF n°1035 du 12 juin 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160

D'une durée totale de 1540 heures, la formation au DEAS est organisée conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel. La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Les titulaires du Bac pro ASSP bénéficient des équivalences des blocs 3, 4 et 5 (soit des modules 6, 7, 8, 9 et 10 du DEAS), permettant alléger la formation.
Les titulaires du CAP AEPE bénéficient des allègements de formation et sont dispensés du module 6 du DEAP.

□ Bac pro animation enfance et personnes âgées :

Une unité professionnelle facultative « secteur sportif » est créée pour six spécialités de baccalauréat professionnel dont le Bac pro Animation Enfance et personnes âgées.

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=u8YNSg4US7lZmyYBsJi5HLmpoFhR61mGJ7APKjTA6As

□ 2021-2022 Année de la biologie

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se mobilisent pour l'année de la biologie 2021-2022, en partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).
Les enjeux de la biologie sont multiples : dans les domaines de la santé, l'environnement, l'agroalimentaire, les biotechnologies …
Une page dédiée à l'année de la biologie a été créée et sur laquelle vous retrouverez toutes les informations. :

http://svt.ac-besancon.fr/2021-2022-lannee-de-la-biologie/

Des actions de formation inscrites au PAF s'organiseront cette année en deux temps :

- première journée à destination des professeurs, conduite par le CNRS dont l'objectif sera de montrer les enjeux de la biologie d'un échelon européen à un échelon régional. Une visite d'un laboratoire sera également organisée afin de mieux connaitre les différents métiers et les différentes filières de formation.
- deuxième journée à destination des élèves et des professeurs et impulsée par les différents projets conduits en académie amènera les élèves à pratiquer les sciences, à découvrir les filières de formation …

La biologie est omniprésente dans tous nos référentiels de formation. À ce titre, nous vous demandons de nous faire remonter tous les projets que vous conduisez autour de la biologie quel que soit le projet.

□ Développement Durable

Le développement durable au mettre titre que la biologie occupe une part importante dans tous nos référentiels de formation. L'éducation au développement durable est primordiale pour sensibiliser et former les citoyens de demain, pour leur donner les clés de lecture nécessaires et leur donner les moyens d'agir. Nous vous invitons à consulter les ressources mises en ligne sur le site edusccol dont le vademcum pour éduquer au développement durable à l'horizon 2030.
https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable

□ Laïcité et valeurs de la République

Il nous appartient à tous d'être les acteurs dans la transmission des valeurs de la république. À ce jour, tous les établissements ont reçu Le Guide républicain ; ce dernier contient, entre autre, le vademecum La Laïcité à l'École dans lequel sont présentes des fiches pratiques où sont retracés des conseils et pistes d'action. Vous pouvez vous y référer lors de situations où la laïcité est menacée. Vous pouvez également suivre le parcours m@gistere

d'autoformation et destiné à l'ensemble des professeurs et de tous les personnels de l'Éducation nationale « Faire vivre les valeurs de la république ». Pour votre bonne information, le ministère, suite au rapport de Jean-Pierre OBIN, a engagé la formation de 1000 nouveaux formateurs "laïcité" où vous pouvez dès à présent candidater (les 4 premiers jours de formation auront lieu avant la fin de l'année 2021).

□ **Concours « jeunes, solidaires et citoyens »**

Les inscriptions pour la 4ème session du concours « jeunes, solidaires et citoyens » seront officiellement ouvertes **le lundi 20 septembre (campagne d'inscriptions : 20 septembre-8 octobre).**

Ce concours vise à :

- faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités ;
- favoriser l'appropriation de concepts et valeurs à travers la conception de supports sur la Sécurité sociale, encadrée par les enseignants avec l'appui de professionnels de la Sécurité sociale.

Les projets des élèves devront s'inscrire dans une liste de quatre thèmes au choix :

- Thème 1 : Quelles leçons titrer de la crise sanitaire sur le plan de l'éthique ?
- Thème 2 : Assurance maladie : les voies de l'autonomie
- Thème 3 : Comment lutter contre l'isolement de notre génération ?
- Thème 4 : Les jeunes, actifs et sportifs ?

Les thématiques proposées font écho à nos référentiels de formation et particulièrement pour les classes de première et terminale SPVL (services de proximité et vie locale), ASSP (accompagnement, soins et services à la personne), AEPA (animation, enfance et personnes âgées) et le programme de prévention-santé-environnement (PSE) pour les CAP et baccalauréats professionnels.

À ce jour l'académie de Besançon n'est malheureusement pas représentée au niveau national, nous espérons pouvoir compter sur votre engagement pour inscrire une de vos classes à participer à ce challenge.

Toutes les informations relatives à cette 4ème édition figurent :
- dans la circulaire du 18-6-2021.
- sur le site sécu jeunes

L'EN3S met à notre disposition le kit complet de communication, qui comprend un brief rédigé, une affiche, des visuels pour les sites et réseaux sociaux, le lien vers le spot vidéo promotionnel du concours ainsi que le lien vers le livret de présentation de la dernière édition (présentation des projets lauréats). Accès au kit : https://en3smy.sharepoint.com/:f:/g/personal/jdigonnet_en3s_fr/Ehb9bMJ1tLdKrKpy0X8DMdEBNmoisc9Ru9bw6wbpWlD0Aw?e=CUEyQd

5- La communication

Elle se fait exclusivement par voie électronique sous couvert du chef d'établissement. Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle académique (prenom.nom@ac-besancon.fr) à activer et à utiliser pour tout contact avec l'institution.
Nous vous invitons à consulter votre messagerie académique tous les jours (excepté pendant les congés scolaires et le weekend).

6- Ressources pédagogiques

Vous trouverez sur le site académique SBSSA (http://sbssa.ac-besancon.fr/), des ressources pédagogiques et/ou des informations sur l'actualisé du secteur.
Nous vous invitons à le consulter régulièrement. Nous vous encourageons à apporter vos contributions (projets, séquences, expériences en classe …) en faisant parvenir vos productions aux adresses mails des personnes ressources :

Pilote du site académique Me HEITZMANN Sylvie (PLP BSE au LP Nelson Mandela, Audincourt)
=> IAN (interlocuteur académique du numérique)
=> PSE, sciences appliquées
sylvie.querol@ac-besancon.fr

=> champ HAS en SEGPA
Me GERARDIN Lyse (PLP BSE à la Segpa Jacquart, Lure)
lyse.gerardin@ac-besancon.fr

=>secteur sanitaire et social :
Me ALLEMAND Cécile (PLP STMS au LP J Ferry, Delles
cecile.allemand@ac-besancon.fr>

Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement au service de la réussite des élèves qui vous sont confiés et vous souhaitons une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Les inspectrices de l'éducation nationale

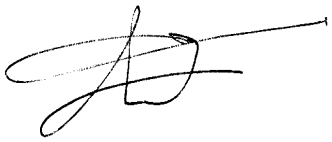

Stéphanie LIBERT Séverine VANAUTRYVE